

Le compte rendu du dernier conseil municipal est en ligne. Nos commentaires habituels sur la tenue des débats et l'exhaustivité, ou non, de leurs retranscriptions :

### **018/2019**

Une abstention sur l'autorisation de programme de construction d'une structure petite enfance dont l'absence de zone de stationnement, d'espaces verts, d'espaces de jeux extérieurs, d'espaces tout simplement, est inversement proportionnel à l'augmentation du coût à chaque présentation en conseil. Nous avons pratiquement doublé le budget initial (1 500 000 € prévu à l'origine contre 2 335 771,56 € HT aujourd'hui **soit 2 802 925,87 TTC**) !

Nous nous demandons encore pourquoi la commune n'a pas investi les 500 000 € qui aurait permis de réhabiliter les 3 crèches existantes, en laissant des espaces aux enfants et des stationnements sécurisés à leurs parents...

#### **Question orale :**

Deux pages pour dire que :

- Le maire a menti lorsqu'il a affirmé en conseil municipal que les deux « chalets Emmaüs » étaient conventionnés au titre du logement social
- Le maire a menti lorsqu'il a affirmé que le montant du loyer s'établissait à 300 €
- Le maire juge rhétorique le fait de se demander s'il est judicieux de mettre à disposition à titre gratuit un local utilisé, au mieux, une fois par mois, alors qu'une famille pourrait y habiter et qui plus est en payant un loyer de 300 €.

Nous félicitons le rédacteur de ces deux pages pour la qualité de son écriture mais déplorons le coût salarial du temps consacré à cet exercice purement rhétorique qui consiste à « noyer le poisson ».

La construction de ces deux chalets était initialement destinée à :

« ... intervenir afin de développer des solutions de logement immédiates et de qualité pour des personnes

ou des familles dans la détresse en partenariat avec Emmaüs »

Elle a été financée à ce titre par le Conseil général, pour 175 000 €. Canéjan y a investi 80 000 €.

Manifestement ces objectifs ont été très vite oubliés au bénéfice de l'habituel clientélisme Canéjanais !!